Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence
Le 18 DEC. 2015

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B679

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence (n°2015M061)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :
FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services
Département Affaires Juridiques, Commande Publique et Patrimoine
Direction de la Commande Publique
SRT

02_5_14

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence (n° 2015M061)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La piscine Plein Ciel nécessite une mise en conformité avec la réglementation actuelle (accessibilité, hydraulicité...), et une adaptation à l'évolution des besoins du public.
Sur la base des diagnostics techniques et réglementaires réalisés, une étude de faisabilité et de pré-programmation, puis un programme général ont été menés par la CPA. Ces études ont mis en évidence :
- un état de vétusté général de la couverture et des équipements intérieurs,
- des non-conformités aux exigences réglementaires en vigueur aujourd'hui (réglementation sanitaire, réglementation relative à la protection incendie des ERP, réglementation pour l'accessibilité des handicapés),
- des non-conformités aux obligations d'ordre technique relatives à l'hydraulicité et au traitement de l'air,
- la nécessité de renforcer l'isolation thermique du bâtiment, pour réduire les dépenses d'énergie,

- la nécessité d'agrandir les locaux, pour répondre aux réglementations et au mode de fonctionnement actuel des piscines communautaires.

Ainsi le programme général des travaux a été défini en adéquation avec les fonctionnalités attendues, les besoins exprimés par les utilisateurs et les diagnostics techniques. Sur le plan fonctionnel, le projet doit répondre à plusieurs demandes :
- une demande familiale et scolaire importante,
- une demande sportive adaptée aux besoins des clubs de natation,
- une insertion réussie dans le site.

Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine communautaire Plein Ciel du Jas de Bouffan à Aix-en-Provence, c'est l'objet de ce rapport qui est présenté.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre régie par les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses textes d'application (notamment le décret no 93.1268 du 29.11.1993), pour la conception et le suivi de chantier de la restructuration de la piscine communautaire Plein Ciel sur la commune d'Aix-en-Provence, pour le compte de la Communauté du Pays d'Aix.

Économie du marché :

Allotissement, tranches et variantes:

La consultation n'a pas fait l'objet d'allotissement.

La consultation n'ouvrait pas au candidat la possibilité de présenter des variantes.

Le marché n'était pas décomposé en tranches.

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin du délai de parfait achèvement.

A titre prévisionnel, le marché devrait être notifié semaine 52 de l'année 2015, pour une durée d'environ 48 mois (période de parfait achèvement compris).

Mode d'exécution du marché :

Le démarrage des prestations est subordonné à l'émission d'un ordre de service du maître d'ouvrage postérieurement à la notification du marché.

Prix:

Tous les prix sont révisables.

Montant du marché :

Les éléments de mission sont rémunérés a prix forfaitaire global provisoire.

La mission « DIAG » fait l'objet d'un prix global et définitif.

Estimation du marché (forfait provisoire +forfait définitif):

437 625€ TTC ;

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux **(Co)** de l'opération, hors maîtrise d'œuvre, sur la base de l'emprise foncière, établi par le maître de l'ouvrage, s'élève à 2 900 000€ HT (valeur janvier 2015) pour l'ensemble des travaux de l'opération.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LE MONITEUR
LA MARSEILLAISE
et sur le profil acheteur: achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants:

Prix : 60 %
Valeur technique : 40 %

Après avis du jury réuni le 8 décembre 2015, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le 11 décembre 2015 :

- le marché n°2015M061 au groupement KEO INGENIERIE / ARIES AA Group / Echologos pour un montant provisoire global de 430 000€ TTC comprenant le forfait définitif de rémunération de la mission « DIAG » d'un montant de 18 000€ TTC et le forfait provisoire

de 412 800 € TTC, soit un montant total de 430 800€ TTC, sachant que le montant de la rémunération définitive sera connu au stade de l' APD.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 74.III.1.b ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU l'avis du jury en date du 8 décembre 2015 ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 11 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M061 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence attribué le marché n°2015M061 au groupement KEO INGENIERIE / ARIES AA Group / Echologos pour un montant provisoire global de 430 000€ TTC comprenant le forfait définitif de rémunération de la mission « DIAG » d'un montant de 18 000€ TTC et le forfait provisoire de 412 800 € TTC, sachant que le montant de la rémunération définitive sera connu au stade de l' APD.

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées : section d'investissement du budget de la CPA, fonction 413, nature 2031 qui présente les disponibilités nécessaires.

2015_B679

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence (n°2015M061)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015